

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°239/2024) PERMIS D'URBANISME



(Le projet est soumis à une 2ème enquête en application de l'article 126/1du CoBAT)

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de la Chênaie 163.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47292-2023 : démolir un commerce (jardinerie) et une maison, démolir partiellement des serres horticoles vitrées et construire un immeuble de 8 appartements avec parking en soussol.

Nature de l'activité : logements, commerce.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du 12/11/2024 et jusqu'au 26/11/2024 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1^{er} étage), rue de Stalle 77 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 11 décembre 2024 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle, 77 -1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 07/11/2024.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL. L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN. Le Bourgmestre, Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°240/2024) PERMIS D'URBANISME



(Le projet est soumis à une 2ème enquête en application de l'article 126/1 du CoBAT)

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de Stalle 108.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46970-2023 : mettre en conformité la modification de l'utilisation d'un commerce en espace HoReCa (petite restauration) et aménager une terrasse commerciale en zone de recul (rue de Stalle) modification de la demande en application de l'article 126/1 du CoBAT : aménager une seconde terrasse commerciale en zone de recul le long de l'avenue Guillaume Herinckx.

Nature de l'activité : commerce.

Zone : PRAS : en espaces structurants, zones de forte mixité

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
- application de l'article 126§11 du CoBAT:dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions.

L'enquête publique se déroule à partir du 12/11/2024 et jusqu'au 26/11/2024 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1^{er} étage), rue de Stalle 77 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 décembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle, 77 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 07/11/2024.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, L'Echevin de l'Urbanisme,
Laurence VAINSEL. Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre, Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°241/2024) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Vanderkindere 373.

Demande de permis d'urbanisme n° 16-47694-2024 : mettre en conformité la suppression d'un commerce;
 démolir l'annexe arrière, construire une nouvelle annexe arrière; isoler par l'extérieur l'ensemble de l'habitation; aménager les combles, réaménager l'intérieur de l'habitation, mettre en conformité les lucarnes et les étendre et mettre conformité la modification de la typologie architecturale.

Nature de l'activité : logements, commerce.

Zone : PRAS : en liserés de noyau commercial, zones mixtes

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture hauteur)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture lucarnes)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du 12/11/2024 et jusqu'au 26/11/2024 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1^{er} étage), rue de Stalle 77 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 11 décembre 2024 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 07/11/2024.

Par ordonnance:



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°242/2024) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue du Kriekenput 75 Parvis Chantecler 13.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47658-2024 : transformer et étendre l'ancienne cure de l'Eglise Saint Joseph en vue d'y aménager 4 logements et d'y maintenir un atelier de céramique, aménagement de 4 emplacements de stationnement en sous-sol, abattre 5 arbres à haute tige.

Nature de l'activité : logements, atelier.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de l'article 126§11 du CoBAT dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions:
- dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins);
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture hauteur en mitoyenneté);

L'enquête publique se déroule à partir du 12/11/2024 et jusqu'au 26/11/2024 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : <u>https://openpermits.brussels</u>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1^{er} étage), rue de Stalle 77 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 décembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 07/11/2024.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, L'Echevin de l'Urbanisme, Laurence VAINSEL. Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre, Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°243/2024) PERMIS D'URBANISME



(Le projet est soumis à une 2ème enquête en application de l'article 126/1 du CoBAT)

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Moensberg 43.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47506-2024 : agrandir l'appartement au 1er étage, via l'aménagement des combles, la modification des pentes de toitures et la création d'une lucarne, isoler les façades par l'extérieur et remplacer les châssis.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS: n°46bis Fond de Calevoet (AGRBC 17/10/1996).

Motif principal de l'enquête :

Application de l'article 126§11 du CoBAT: dérogation au PPAS n°46bis Fond de Calevoet.

L'enquête publique se déroule à partir du 12/11/2024 et jusqu'au 26/11/2024 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1er étage), rue de Stalle 77 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 décembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 07/11/2024.

Par ordonnance:



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°244/2024) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Langeveld 160.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47769-2024 : rénover énergétiquement et transformer un immeuble de logements en deux duplex.

Nature de l'activité : logements.

Zone: PRAS: en zones d'habitation

PPAS : Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol dénommé : **PPA N° 51QUARTIER FLORIDE-LANGEVELD approuvé** par arrêté royal en date du 15/04/1988.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du 12/11/2024 et jusqu'au 26/11/2024 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1er étage), rue de Stalle 77 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 11 décembre 2024 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle, 77 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 07/11/2024.

Par ordonnance:



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°245/2024) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de Floréal 7A.

Demande de permis d'urbanisme n° 16-47610-2024 : mettre en conformité divers travaux réalisés au sein d'une habitation unifamiliale, créer une terrasse en façade arrière au niveau du rez-de-chaussée, isoler la façade arrière, isoler le volume existant situé au 3ème étage (façades, mitoyens et toiture plate), étendre, isoler et réaménager la terrasse existante en façade arrière au 3ème étage et réaménager la zone de recul.

Nature de l'activité : logements.

Zone: PRAS: en zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du 12/11/2024 et jusqu'au 26/11/2024 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1er étage), rue de Stalle 77 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 11 décembre 2024 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 -1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 07/11/2024.

Par ordonnance:



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°246/2024) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Docteur Decroly 52.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47599-2024 : construire une annexe en façade arrière, rehausser les mitoyens, mettre en conformité la zone de recul, modifier la porte de garage en façade avant, remplacer l'ensemble des châssis, isoler la toiture et les façades pignon et arrière.

Nature de l'activité : logements.

Zone: PRAS: en zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du 12/11/2024 et jusqu'au 26/11/2024 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : <u>https://openpermits.brussels</u>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1er étage), rue de Stalle 77 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 11 décembre 2024 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 07/11/2024.

Par ordonnance: